

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 Mars 2022

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le quinze Mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le neuf Mars deux mille vingt-deux, s'est réuni, à la Maison Pour Tous à MONTHUREUX SUR SAONE, sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Président.

Date de la Convocation : 09 Mars 2022

Membres élus : 79

En exercice : 79

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs :

**CLAUDON** : Alain ROUSSEL (Maire et Président Codecom), **AINVELLE** : Thierry HUBRECHT (Maire), **AMEUVELLE** : Pascal NICOLAS (Maire); **ATTIGNY** : François JOLY (Maire), **BELMONT LES DARNEY** : Fabrice LALLEMENT (Suppléant), **BELRUPT** : Isabelle FRESSE (Maire), **BLEURVILLE** : Yannick TATIN (Maire), **BONVILLET** : François THIERY (Maire), **CHATILLON SUR SAONE** : Jean-Marie GUILLAUMEY (Maire), **DAMBLAIN** : Raymond BEULNÉ (Suppléant), **DARNEY** : Yves DESVERNES (Maire), Nicole DELAVILLE (Déléguée), Jean-Marc BOUSCHBACHER (Délégué), Patrick ALBERTOLI (Délégué), Agnès JEANMICHEL (Déléguée), **DOMBASLE DEVANT DARNEY** : Karine DESGRANGE (Suppléante), **ESCLES** : Patrick VAGNER (Maire), **ESLEY** : Jean Pierre STOULS (Suppléant), **FIGNEVELLE** : Daniel BERNARD (Maire), **FOUCHECOURT** : Hervé SORET (Maire), **FRAIN** : Claude NICOLAS (Maire), **GIGNEVILLE** : François LEJEUNE (Suppléant), **GRANDRUPT DE BAINS** : Eva DIDIER (Suppléante); **ISCHES** : Daniel GARCIN (Maire), **LAMARCHE** : Laurent HEITZ (Délégué), Anne-Marie FLORIOT (Déléguée), **LERRAIN** : Frédéric BALAUD (Maire), Carole THIEBAUT-GAUDÉ (Déléguée), **LES THONS** : Jean-Claude SYLVESTRE (Maire), **LIGNEVILLE** : Régine GERARD (Suppléante), **MAREY** : Yves GATTO (Maire), **MARTIGNY LES BAINS** : Didier HUMBERT (Maire), Jacques VINCENT (Délégué), Christian MILLET (Délégué), Sylvaine GERARD (Déléguée), **MARTINVELLE** : Monique ROCHE (Maire); **MONT LES LAMARCHE** : Jean-Paul PETIT (Maire), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Pierre SYLVESTRE (Maire), Joëlle MAIGROT (Déléguée), Philippe CASSAGNE (Délégué), **MORIZECOURT** : Alexandre DESTRIGNEVILLE (Maire), **NONVILLE** : Régis CLEMENT (Suppléant), **PROVENCHERES LES DARNEY** : René THIERY (Maire), **REGNEVELLE** : Jacques COTTEREAU (Maire), **RELANGES** : Philippe THIERY (Maire), **ROBECOURT** : Régine THOMAS (Maire), **ROMAIN AUX BOIS** : Pascal FATET (Maire), **ROZIERES SUR MOUZON** : Serge ANDELOT (Maire), **SAINTE BASLEMONT** : Christiane AUBRY (Suppléante), **SAINTE JULIEN** : Nicolas GRANDCLAUDE (Maire), **SANS VALLOIS** : Gérard BOGARD (Maire), **SENAIDE** : Georges KAARSBERG (Maire), **SENONGES** : Michel GAUDÉ (Maire), **SEROCOURT** : Alexia BROT (Maire), **TIGNECOURT** : Hervé DESTRIGNEVILLE (Maire), **VIVIERS LE GRAS** : Jacques LEMARQUIS (Maire).

**Absents excusés** : **BLEVAINCOURT** : Régine KUBOT (Maire), **DARNEY** : Petra LAURAIN (Déléguée), **DOMBROT LE SEC** : Bernard SALQUEBRE (Maire), Laure MOULIN (déléguée), **DOMMARTIN LES VALLOIS** : Pascal LELARGE (Maire), **ESCLES** : Sylvain RAVON (Délégué), **FRENOIS** : Gilles GANTOIS (Maire), **GODONCOURT** : Jean-Luc DURIEUX (Maire), **GRIGNONCOURT** : Julien GRANDIEU (Maire); **HENNEZEL** : Jean-Luc BISCHOFF (Maire), Frédéric GOUVERNEUR (Délégué), **JESONVILLE** : Myriam MATHEY (Maire), **LAMARCHE** : Daniel VAGNÉ (Maire), Jean-Benoît CONTAUX (Délégué), Marie-Chantal RELION (Déléguée), **LES VALLOIS** : Jean-Claude DIDELOT (Maire), **LIRONCOURT** : Dominique MOUGIN (Maire), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Catherine FLIELLER (Déléguée), **PONT**

**LES BONFAYS** : Jacques LALLOZ (Maire), **SERECOURT** : Jean-Claude TRIDON (Maire), **TOLLAINCOURT** : Isabelle CALTEAU (Maire),  
**VILLOTTE** : Jean-Luc MUNIERE (Maire), **VIOMENIL** : Sylvain FRANSOT (Maire).

**Procurations :**

Pascal LELARGE donne procuration à Gérard BOGARD,  
Sylvain RAVON donne procuration à Patrick VAGNER,  
Daniel VAGNÉ donne procuration à Anne Marie FLORIOT,  
Jean Benoît CONTAUX donne procuration à Laurent HEITZ,  
Marie-Chantal RELION donne procuration à Anne-Marie FLORIOT,  
Dominique MOUGIN donne procuration à Alain ROUSSEL,  
Catherine FLIELLER donne procuration à Joëlle MAIGROT,  
Isabelle CALTEAU donne procuration à Claude NICOLAS.  
Jean Luc MUNIERE donne procuration à Serge ANDELOT.

**QUORUM : 56 Présents + 9 Pouvoirs = 65 Votants.**

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Février 2022 à L'UNANIMITE**

**DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Jean Marie GUILLAUMEY**

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour sera le suivant :**

**DECISIONS du Bureau Communautaire.**

**DESIGNATION** d'un membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transports ;

**MARCHÉS PUBLICS** : Marché Fibre Optique : Attribution du marché ;

**HABITAT** : Engagement dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).

**SERVICES A LA POPULATION** : Evolution de l'agrément du multi accueil de Darney.

Evolution de l'agrément de la micro-crèche de Martigny.

**CONTRAT DE TERRITOIRE CD88 – 2022.**

**FINANCES** : Vote de crédits anticipés sur le Budget Général.

**RESSOURCES HUMAINES** : Convention RGPD (Protection des Données).

**INFORMATIONS DIVERSES**

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Réalisations 2021 : budget principal et budgets annexes, affectation de résultats.

\*\*\*\*\*

**Bureau communautaire :**

CCVCSO/19B/2022 : ASSOCIATIONS : versement de subventions.

Monsieur le Président donne la parole à Carole THIEBAUT-GAUDE, Vice-présidente en charge du service à la population afin de présenter ce point.

Association	Objet	Montant sollicité	Montant proposé
Club Vosgien	<b>Convention</b> : Entretien des sentiers pédestres	/	<b>3 120 €</b>
Scènes et Territoires	<b>Evénement</b> : jeu de piste théâtralisé itinérant (suite 2021) – spectacle déambulatoire au cours duquel les spectateurs résoudre des énigmes artistiques créées et jouées par des habitants complices, en coopération avec la compagnie <i>A demain j'espère</i> . 3 dates : 23/04 à Attigny, 30/04 à Esley, 07/05 à Lerrain.	3 000 €	<b>1 500 €</b>
Marché Bio de Bleurville	<b>Evénement</b> : Relanges Bio 2022 (16 et 17 avril)	300 €	<b>300 €</b>
US Val de Saône (foot)	<b>Subvention annuelle</b> : fonctionnement + achat de matériel	800 €	<b>750 €</b>
Natur'images	<b>Evénement</b> : Festival Natur'images 2 et 3 avril 2022 et exposition en plein air permanente du 2 avril au 2 octobre	1 000 €	<b>1 000 €</b>
En Route Vers l'Autonomie (ERVA)	<b>Subvention annuelle</b> : nouvelle association basée à Brevannes-en-Bassigny qui a pour objet de récolter des fonds afin d'aider les personnes en situation de handicap à financer tout ou partie du reste à charge de leurs projets après qu'ils aient sollicité tous les organismes officiels. Une habitante de la CCVCSO sera accompagnée dans son souhait d'aménager un ascenseur à son domicile.	1 500 €	<b>0 €</b>
MINOS	<b>Subvention annuelle</b> : insertion sociale	2 500 €	<b>2 500 €</b>
Batterie Fanfare Monthureux-sur-Saône	<b>Subvention annuelle</b> : financement des heures de cours dispensées aux élèves et futures recrues	1 500 €	<b>1 500 €</b>
Monthureux Tennis de Table	<b>Subvention annuelle</b> : fonctionnement	100 €	<b>100 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>10 770 €</b>

Monsieur Jacques COTTEREAU, Jean Marie GUILLAUMEY et Carole THIEBAUT-GAUDÉ ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à **L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le versement des subventions présentées ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>15 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>15 Mars 2022</b>

**CCVCSO/20B/2022 : DEMANDES DE SUBVENTION : Primes « travaux » accordées aux bénéficiaires de l'OPAH.**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 14 Décembre 2021 qui l'autorise à signer la convention 2022-2024 de mise en œuvre de l'OPAH avec l'Anah et la Région Grand Est.

Il rappelle que l'objectif sur 3 ans vise à réhabiliter 130 logements sur l'ensemble du territoire. Afin d'animer cette opération, le bureau d'études CAL SOLHA a été retenu.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes étant maître d'ouvrage de l'OPAH, elle verse directement les primes travaux aux particuliers pour le compte de la Région et du Département. Elle les sollicite ensuite pour le versement de la subvention. Ainsi, il convient de déposer auprès de ces deux collectivités, des dossiers de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une participation financière à hauteur de 20 600 € par an, soit 61 800 € pour la totalité du programme (2022-2024) ;
- **SOLLICITE** la Région Grand Est pour 106 700 € pour la totalité du programme (année 1 : 28 900 € - année 2 : 38 900 € - année 3 : 38 900 €) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs se rapportant à ces demandes de subvention.

<b>Transmis-le :</b>	<b>15 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>15 Mars 2022</b>

**CCVCSO/21B/2022 : DEMANDES DE SUBVENTION : Pépinière pédagogique forestière intercommunale à Isches.**

La commune de Isches a planté, à la fin des années 80, un arboretum destiné à l'accueil des enfants. Cependant, ce sont plutôt les randonneurs et les cyclistes qui le fréquentent actuellement et la collectivité, associée à la commune, souhaitent ramener le jeune public au plus près de la nature. C'est pourquoi l'idée de construire une pépinière forestière au sein de cet arboretum, en réaménageant le bâtiment d'accueil existant, a émergé. L'objectif est de rapprocher les enfants et le grand public de la forêt et de leur faire découvrir le cycle de vie du chêne, du gland au merrain. L'aménagement ultérieur de bivouacs forestiers permettra de donner à ce site une dimension touristique et s'intégrera dans la création d'un réseau d'hébergements autour du GR7.

Ce projet s'intègre totalement dans la démarche de labellisation du massif forestier de Darney-La Vôge en Forêt d'Exception.

## Budget prévisionnel

Poste de dépenses	Montant HT
Signalétique	3 000 €
Retraitement de l'entrée	6 000 €
Travaux sur le bâtiment existant pour y ajouter des serres pépinières	64 000 €
Sanitaires et douche	15 000 €
Architecte et maîtrise d'œuvre	10 000 €
Bureau d'étude bois	2 000 €
2 refuges bivouacs	Option
<i>TOTAL</i>	<i>100 000 €</i>

## Plan de financement prévisionnel

Financier	Taux de financement	Montant HT
Etat (DETR)	40 %	40 000 €
Conseil Départemental	15 %	15 000 €
Conseil Régional	15 %	15 000 €
Communauté de Communes	30 %	30 000 €
<i>TOTAL</i>	<i>100 %</i>	<i>100 000 €</i>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides financières nécessaires de l'Etat.

<b>Transmis-le :</b>	<b>15 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>15 Mars 2022</b>

Les membres du Conseil Communautaire n'ont pas de remarques sur les décisions du Bureau Communautaire

## Délibérations Conseil Communautaire

**CCVCSO/22/2022 : DESIGNATION** d'un membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transports

Monsieur le Président rappelle la démission de Monsieur Gilbert BOGARD de sa fonction de délégué communautaire au 1<sup>er</sup> Décembre 2021.

Ainsi, Monsieur Gilbert BOGARD n'est donc plus membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transports.

Le Conseil d'Exploitation compte 13 membres.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

La candidature enregistrée est la suivante : **Pascal NICOLAS**

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE (1 Abstention) :

- **DESIGNE** Pascal NICOLAS comme membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de transports.

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

**CCVCSO/23/2022 : MARCHÉS PUBLICS : Marché Fibre Optique : Attribution du marché ;**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°91/2020 du 01 Septembre 2020, le Conseil Communautaire lui a donné une délégation pour la signature des marchés publics inférieurs à 90 000 € HT.

Monsieur le Président indique que la consultation relative à la fourniture d'abonnements internet et téléphone, en raccordement fibre optique, sur l'ensemble des sites de la communauté de communes est achevé depuis le 24/01/2022.

Monsieur le Président précise qu'une audition s'est déroulée le 02/02/2022 de façon à départager les 3 candidats qui ont déposé une offre (SAM INFORMATIQUE, TERANIS et ORANGE).

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 14/02/2022 pour prendre connaissance de l'analyse des offres et du compte-rendu des auditions cependant l'offre Orange, arrivée en première position, n'était pas assez sécurisée d'un point de vue financier. Après avoir obtenu de nouveaux éléments probants de la part d'Orange, Monsieur le Président propose que le conseil communautaire valide le prestataire Orange comme titulaire du marché et autorise Monsieur le Président à notifier le marché à procédure adaptée à "Orange".

Détail de l'offre :

Prix unitaire (abonnement) : 50€ HT par mois et par site (24 sites au total, hors futur siège du collège et antenne de Monthureux sur Saône)

Prix forfaitaire (raccordement fibre) : 0€ (à condition de souscrire l'abonnement internet chez Orange)

Tarif abonnement mobile (4 formules pour 28 lignes) : 306€ HT par mois pour l'ensemble des lignes (405€ HT à ce jour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à Orange,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec la société Orange,

*Pour information :*

*Lors de la publication du marché, les communes du territoire ont été interrogées sur leur besoin de raccordement (fibre) dans les bâtiments communaux. La société Orange propose aux 10 communes qui souhaitent le raccordement offert à condition de souscrire l'abonnement internet.*

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

*Remarques :*

*Les communes peuvent encore se rattacher au marché pour bénéficier du tarif ci-dessus (50 €/site), en se rapprochant de Gilbert BOGARD et ce, dans les 8 jours qui arrivent.*

*Pour toutes questions, Monsieur BOGARD Gilbert se tient à disposition des Mairies.*

*Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE informe qu'avec la filiale d'Orange, le forfait de sa commune est bien inférieur à 50 €, (alentour de 35 €).*

*Monsieur ROUSSEL suggère aux délégués communautaires de regarder leur abonnement.*

*Monsieur Claude NICOLAS trouve que l'offre présentée est intéressante car les tarifs d'un abonnement peuvent être onéreux.*

**CCVCSO/24/2022 : HABITAT : Engagement dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves DESVERNES, Vice-Président en charge de l'Habitat qui indique que le programme SARE est un programme national lancé pour 3 ans (2021-2022-2023). Il vise à déployer, en partenariat avec les EPCI, un service public gratuit d'accompagnement des ménages et du petit tertiaire privé dans leurs démarches de réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Président indique le programme est financé en fonction du nombre d'habitants de la Communauté de Communes, soit 12 082 habitants pour notre territoire.

Le montage financier serait le suivant :

	Participation régionale	Participation de la CCVCSO
1ere année (0,10 cts/hab)	1 208,20 €	1 208,20 €
2ème année (0,125 cts/hab)	1510,25 €	1510,25 €
TOTAL	2 718,45 €	2 718,45 €

2 718 €,45€ → 2 718 €,45 € → 3 200 € → 8 636,90 €



**Un engagement financier de la CCVCSO à hauteur de 2 718,45 € permettrait de lever une enveloppe totale de 17 273,80 €**

Monsieur le Président indique que la Région décompose le programme sous plusieurs « Actes métiers » et fixe leur coût :

Les actes dits « **de Conseil** » :

- Conseil de 1er niveau : coût forfaitaire de 8 € pour les ménages et les copropriétés  
16 € pour les petites entreprises
- Conseil personnalisé : coût forfaitaire de 50 € pour les ménages et les copropriétés  
400 € pour les petites entreprises

Les actes dits « **d'Accompagnement de travaux** » :

- Accompagnement en amont de chantier : coût forfaitaire de 800 € pour les ménages  
de 4 000 € pour les copropriétés
- Accompagnement durant les travaux : coût forfaitaire de 400 € pour les ménages  
de 8 000 € pour les copropriétés
- Accompagnement et suivi complet des travaux : coût forfaitaire de 1 200 € pour les ménages  
de 8 000 € (pour les copropriétés)

Les actes dits « **de sensibilisation** ».

Monsieur le Président indique qu'il conviendra de répartir l'enveloppe financière citée plus haut à travers ces différents actes métiers au sein d'une maquette financière, en lien avec la Région et le Département.

L'animation de ce programme nécessite des compétences multiples (thermique en bâtiment, connaissance de l'ensemble des aides financières et leurs évolutions, pédagogie, etc.) ; c'est pourquoi Monsieur le Président propose :

- de recourir aux services d'un opérateur ;
- de former un Comité Technique de suivi de l'opération ( le vice-président délégué, le chargé de l'habitat de la CC, la Région, le Conseil Départemental, l'Anah et l'opérateur).

Monsieur le Président indique que pour mettre en place ce programme, il convient de répondre à l'AMI de la Région et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Président indique que le programme SARE permettra d'offrir un service à tous les habitants qu'ils soient ou non éligibles à l'OPAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **L'UNANIMITE** :

- **SOUHAITE S'ENGAGER** dans le programme SARE dans les conditions citées plus-haut ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région et du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un opérateur chargé de l'animation du programme SARE.

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

*Remarques :*

*Monsieur le Président précise que ce programme permettrait à la Codecom d'atteindre tous les ménages.*

*75 % des personnes du Territoire pourraient prétendre aux aides OPAH et les autres pourront être dirigés vers d'autres aides.*

*L'idée est que la Codecom soit le canal d'entrée pour toutes les aides à la rénovation énergétique, à la fois OPAH et par le programme SARE et ce, avec un interlocuteur unique.*

*Cette démarche représente 1 520.25 € à la charge de la Codecom.*

*Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE demande si les aides ne se superposent pas car elles sont tellement proches.*

*Monsieur le Président répond que les aides à l'OPAH sont plutôt destinées pour des personnes « modestes », les autres personnes seront dirigées vers l'autre programme car il existe des autres aides, l'idée serait de donner l'information localement en proposant des permanences à Monthureux/Darney/Lamarche.*

*Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE demande si les entreprises peuvent être concernées par ce service.*

*Monsieur le Président répond que oui les entreprises sont concernées aussi.*

*Monsieur Frédéric BALAUD demande si les bâtiments communaux pourront avoir droit à ces aides ;*

*Monsieur le Président répond que non, les communes ont déjà des subventions mais les Maires pourront être conseillés.*



**CCVCSO/25/2022 : SERVICES A LA POPULATION** : Evolution de l'agrément du multi accueil de Darney;

Monsieur le Président donne la parole à Madame Carole THIEBAUT-GAUDE, vice-présidente en charge de la santé et des services à la population.

L'évolution de la halte-garderie en multi accueil pour le jardin des lapins a séduit beaucoup de familles. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous avons ouvert sur une amplitude horaire plus importante et sur 5 jours pour 12 places. A l'heure actuelle, les demandes des familles recensées par la directrice du multi accueil ne peuvent plus être satisfaites dues au manque de places. Une étude financière a été réalisée et nous sommes soutenu financièrement par la CAF de manière significative. L'augmentation des charges porte exclusivement sur le renfort d'un agent pour la gestion du repas (mise en température, mise en place tables...) et l'endormissement.

Monsieur le Président propose de faire évoluer l'agrément à 14 places à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 afin de répondre à un besoin de notre population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCORDE** de faire évoluer l'agrément à 14 places à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

**CCVCSO/26/2022 : SERVICE A LA POPULATION** : Evolution de l'agrément de la micro-crèche de Martigny.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Carole THIEBAUT-GAUDE, vice-présidente en charge de la santé et des services à la population.

Madame Carole THIEBAUT-GAUDÉ précise que nous sommes confrontés sur le secteur de Lamarche et Martigny à un manque de place auprès des assistants maternels. Nous avons récemment organisé une commission d'attribution des places pour donner des ordres de priorités aux demandes des familles. Puis, après réflexion et visites de site avec le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) ainsi que de la CAF, nous pourrions "libérer les tensions" sans travaux bâtimentaires ni changement de statut.

L'accueil de 2 enfants supplémentaires nécessiteraient un renfort sur le temps du réveil des siestes - goûters - départ sur le même modèle que le fonctionnement de la crèche de Darney, à 12 enfants. Une étude financière a été réalisée et nous sommes soutenus financièrement par la CAF de manière significative.

Monsieur le Président propose de faire évoluer l'agrément à 12 places à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 afin de répondre à un besoin de notre population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **L'UNANIMITE** :

- **ACCORDE** de faire évoluer l'agrément à 12 places à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

*Remarques :*

*Madame Carole THIEBAUT-GAUDÉ informe qu'il y a nécessité de recruter un agent pour assurer le temps de midi. Aujourd'hui il est difficile de satisfaire les familles qui souhaitent avoir une place dans les crèches du Territoire, une commission a même été mise en place pour attribuer les places avec des critères à respecter. La Communauté de Communes souhaite répondre aux demandes des familles qui sont en difficulté pour faire garder leurs enfants.*

**CCVCSO/27/2022 : CONTRAT DE TERRITOIRE CD88 – 2022.**

Monsieur le Président indique que le contrat de territoire conclu initialement pour une durée de 3 ans, pour une période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, est prolongé de 2 années et **prend fin le 31 décembre 2022. Il convient d'établir un avenant pour l'année 2022** afin d'actualiser les projets déjà identifiés par la Communauté de communes ou nouveaux qui s'inscrivent dans la stratégie partagée du territoire et qui sont le cas échéant susceptibles de mobiliser des aides départementales dans le cadre de sa politique contractuelle.

Un dossier inscrit au contrat ne garantit pas une aide du Département. Les projets identifiés par l'intercommunalité dans les contrats sont ceux qui concourent à la réalisation des priorités stratégiques partagées. Les projets devront faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention qui déterminera l'éligibilité du projet à la suite de l'instruction du dossier.

Monsieur le Président propose **d'inscrire les projets structurants suivants pour 2022 :**

Projets	Maitre d'ouvrage	Montant	Observations
Rénovation du bâtiment « salle d'activités – bibliothèque » et des préaux de l'école Camille Picard de Lamarche (+ de 3 classes)	CCVCSO	456 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif Structure d'accueil destinées à la petite enfance, enfance et jeunesse
Rénovation du gymnase de Lamarche	CCVCSO	343 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif des équipements sportifs
Création d'un accueil touristique à l'hôtel de la gare de Darney	CCVCSO	652 000 €	A examiner sous réserve des objectifs et du contenu du projet
Elaboration d'un projet de territoire	CCVCSO	39 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif des Etudes Stratégiques
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Accompagnement travaux	CCVCSO	1 094 400 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif Politiques Locales de l'Habitat

Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)	CCVCSO	8 000 €	Eligible au titre de la convention relative au dispositif de rénovation énergétique (SARE)
Mise en place d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	CCVCSO	Dispositif en cours de définition avec les services de la culture	Eligible au titre du dispositif d'aide aux CTEAC (aide plafonnée à 8 000 €)
Etude liée au projet de requalification de l'ancien magasin de cycles via une convention avec l'EPFGE	Darney	84 000 €	Eligible au titre du dispositif Bourg Centre
Requalification de la rue de la République	Darney	830 500 €	A examiner sous réserve de la cohérence avec l'étude de revitalisation Bourg Centre
Création d'un espace éducatif forestier	Monthureux sur Saône	288 968 €	A examiner sous réserve de la cohérence avec l'étude de revitalisation Bourg Centre

Monsieur le Président précise que le PLUI-H et le projet de réhabilitation du collège ne figurent pas dans le tableau car ces dossiers ont déjà fait l'objet de décision d'octroi de subventions par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **L'UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de territoire tel que présenté ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

*Remarques :*

*Monsieur le Président informe qu'il y a certaines aides classiques qui sont attribuées aux communes par le Conseil Départemental qui sont à la hausse (20 % : ex la voirie), d'autres à la baisse pour un certain nombre de dossiers (ex 10 % pour les bâtiments).*

*C'est la Communauté de Communes qui conclut le contrat avec le Conseil Départemental en inscrivant les projets. Ce contrat a été validé par les services du Conseil Départemental il faut maintenant attendre que ces dossiers passent devant la commission permanente.*

Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des Finances, prend la parole afin de présenter ce point.

Avant l'adoption du vote du budget primitif 2022 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Monsieur GARCIN fait part des dépenses qu'il convient d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2022, les crédits afférents seront ouverts au budget 2022 :

Opération	Opération/Chapitre/ Article	Budget total 2021	Vote de crédits anticipés 2022 Voté le 15/02/2022	Vote de crédits anticipés 2022 a voté le 15/03	
Opération Financière	OPFI.	1 164 844,92		47 501,33	
	001.	647 104,51			
	020.	13 225,73			
	040.	284 024,35			
	13.	47 501,33		47 501,33	Remboursement TEPCV
	1311.	47 501,33		47 501,33	
	16.	154 900,00			
	1641.	153 900,00			
	165.	1 000,00			
	204.	10 589,00			
	204132.	10 589,00			
	21.	7 500,00			
	2121.	1 300,00			
	2128.	6 200,00			
Matériel et logiciel	201.	264 696,25	1 366,20	0,00	
	20.	25 254,00	720,00		
	2051.	25 254,00	720,00		
	204.	168 720,00	0,00		
	204122.	168 720,00			
	21.	70 722,25	646,20		
	2135.	30 256,43	646,20		
	2182.	12 000,00			
	2183.	15 587,82			
	2188.	12 878,00			
PIG	202.	91 600,00	10 000,00	0,00	
	204.	91 600,00	10 000,00		
	20422.	91 600,00	10 000,00		
PLUI	207.	47 000,00	9 339,00	0,00	
	20.	47 000,00	9 339,00		
	202.	47 000,00	9 339,00		
ECOLEES	209.	207 101,41	12 972,08	10 798,11	
	21.	161 101,41	9 696,08	10 798,11	
	21312.	1 500,00			
	21318.				
	2135.	80 488,29	1 037,08	10 258,80	Chauffage - Pompe circulateur Ecole Darney
	2138.	4 000,00			
	2158.				
	2181.	40 529,00	8 160,00		Tables - Ecole Damblain
	2183.	1 600,00			
	2184.	10 428,62		236,63	Plastifieuse - Ecole de Damblain
	2188.	22 555,50	499,00	302,68	
	23.	46 000,00	3 276,00	0,00	
	2317.	46 000,00	3 276,00		
ENFANCE/JEUNESSE	213.	314 678,45	2 350,21	103,50	
	21.	64 511,65	2 110,21	103,50	
	2135.	10 680,00			
	2181.	1 000,00			
	2183.	4 000,00	500,00		
	2184.	3 900,00		103,50	Valise à roulette pour agent se déplaçant régulièrement
	2188.	44 931,65	1 610,21		
	23.	250 166,80	240,00	0,00	
	2313.	250 166,80	240,00		
COLLEGE DARNEY	216.	61 180,00		4 770,00	
	23.	61 180,00		4 770,00	CT 2 880€ SPS 1 890€
	2313.	61 180,00		4 770,00	
<b>TOTAL</b>			<b>36 027,49</b>	<b>63 172,94</b>	

Le Conseil Communautaire à **L'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** d'inscrire cette somme en crédit anticipé.

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

*Remarque :*

*Monsieur le Président souhaite informer que pour le remboursement TEPCV la Communauté de Communes a reçu une demande de remboursement de 47 501 € ; En effet, elle n'a pas réussi à justifier l'aide attribuée pour la réalisation des projets TEPCV.*

<b>CCVCSO/29/2022 : RESSOURCES HUMAINES : Convention RGPD (Protection des Données).</b>
---

***Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).***

*Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.*

#### ***EXPOSE PREALABLE***

***Monsieur le Président*** expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

*Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.*

*Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.*

*Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.*

*Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Inter région Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.*

*Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.*

*Le centre de gestion de la fonction publique Territoriale des Vosges s'inscrit dans cette démarche.*

*Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».*

*La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.*

*Pour ce service, la participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54. Ce taux, en 2021, est de 0,057% de la masse salariale pour la durée des conventions passées en 2021. L'assiette retenue correspond, à la masse au 31 décembre N-1 des rémunérations versées à leurs agents permanents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.*

*Monsieur le Président propose :*

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,*
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,*
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.*

#### **DECISION**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :*

#### **DECIDE**

- d'autoriser / de ne pas autoriser le président à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;*
- d'autoriser / de ne pas autoriser le président à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;*
- d'autoriser / de ne pas autoriser le président à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.*

<b>Transmis-le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>
<b>Publié le :</b>	<b>24 Mars 2022</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

- REALISATIONS 2021 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, AFFECTATION DE RESULTATS.

Monsieur le Président donne la parole à Daniel GARCIN.

Monsieur Garcin présente les dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 -> pas de commentaire.

Monsieur GARCIN présente les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2021 -> pas de commentaire.

Monsieur GARCIN présente les budgets annexes :

- Chaufferies bois : l'an prochain, le budget annexe s'intitulera 'Chaufferie' car la pré-étude de la chaufferie de DARNEY y sera intégrée.
- Hôtel de la Gare : une réflexion sera portée sur le nom du projet
- 3 Maisons de santé : contribution du budget principal.
- Station-service de Monthureux : budget équilibré, aide du budget principal à hauteur de 10 797.81 €, amortissement jusqu'en 2024.
- Régie de Transports : nouveau mode d'indemnisation de la Région. Avec le nouveau contrat avec la Région la moyenne d'âge du Parc doit être de 8 ans. Le budget de transport s'équilibre de lui-même et il se doit d'être autonome. Dernier crédit jusqu'en juin 2032.
- Zones d'activité : en 2021 il n'y a pas eu de terrain de vendu.
- Consolidation des résultats des budgets annexes et nécessité pour certains d'apport du Budget Principal.

Pas de remarque sur les budgets annexes.

Monsieur GARCIN poursuit en présentant le résultat en fin d'exercice 2021, Fonctionnement /Investissement et l'Affectation de résultat.

Monsieur GARCIN présente le document intitulé : « les chiffres clés de notre collectivité » :

- Les recettes progressent plus vite que les dépenses.
- Les augmentations des impôts ont porté leurs fruits, car par rapport à la tendance nationale la Codecom a bien progressé depuis 2020.
- Evolution de la dotation d'intercommunalité : FPU en 2019.
- Endettement : proposition suivante : compte tenu que le taux d'endettement est 3 fois moindre que les autres collectivités il sera proposé que les emprunts des véhicules de transport sortent du l'encours d'endettement de la Communauté de Communes.
- Evolution des reports : l'objectif de reconstitution au cours du prochain exercice est à portée de main.
- 32 crédits dont 9 de remboursés totalement. Monsieur GARCIN présente les crédits = Les crédits sont remboursés à plus de moitié et il reste 10 ans de remboursement.

Les équilibres ont été rétablis et les recettes progressent à un rythme plus important que les dépenses.

Monsieur le Président remercie le travail très complet de Monsieur GARCIN ; C'est un travail conséquent qui mérite de chaleureux remerciements.

Concernant les projets d'investissement les plus conséquents :

L'hôtel de la Gare s'appellera autrement lors du prochain Budget.

L'ancien collège deviendra le siège de la Codecom.

L'école de Lamarche et le gymnase de Lamarche : de gros travaux seront engagés courant de l'année 2022 ;

Il est possible qu'il y ait un des 2 projets qui ne passe pas cette année au titre de la DETR ;

Projet de réhabilitation du verger à Isches et espace de convivialité ;

Etude sera faite pour la mise en place d'une chaufferie à Darney car le collège qui deviendra le siège de la Codecom demandera une réflexion sur son mode de chauffage, la chaufferie pourrait intégrer les bâtiments communaux, la maison de retraite, les écoles, la gendarmerie, les logements Vosgelis.... L'alimentation en bois serait très intéressante ; l'idée serait de réaliser une étude de faisabilité courant 2022 en fonction des



besoins des uns et des autres propriétaires. La Communauté de Communes se trouve en plein cœur d'une grosse forêt alors il est intéressant de s'intéresser au chauffage bois.

Cette étude pourrait être co-financée par l'ADEME.

Régie de transport : les 2 cars achetés cette année seront autofinancés.

Station-service : mise en vente à Carrefour Market.

Fonctionnement : Monsieur le Président informe qu'il faut que la Codecom arrive à maîtriser le poste de dépenses « Personnels » tout en prenant en compte les besoins : la codecom compte 130 agents, qui sont de bons niveaux.

Des heures supplémentaires ont été réalisées mais celles-ci étaient nécessaires ! Le Covid a engendré un grand besoin de remplacement.

Monsieur le Président ajoute que la Codecom a des agents qui ont des contrats avec des horaires coupés (3 missions dans la journée avec des coupures) alors, avec le coût du carburant certains agents se posent des questions sur les nombreux trajets. Des réflexions sont faites sur des titularisations et sur les contrats en apprentissage et ce, même dans le domaine de la petite enfance. Des départs en retraite sont à prévoir il faut former de nouvelles personnes.

La formation s'est arrêtée depuis ces 2 dernières années : 20 000 € sera proposés pour la formation pour l'année 2022.

Monsieur le Président ajoute que des travaux d'isolation seront à prévoir dans de nombreuses écoles du Territoire mais sans l'obtention maximum de financement sur les projets ceux-ci ne seront pas réalisés.

« Il faut toujours avoir de projets prêts car à un moment ou à un autre il y aura des financements pour les réaliser ».

- **FODEX :**

Monsieur SYLVESTRE informe de la rencontre du 10 Février lors d'un comité des maires où 60 communes ont été présentes sur les 80 adhérentes, élection du Président élu jour-là : **Monsieur Pierre SYLVESTRE** – Vice-Présidents : Anne GIRARDIN, Christian VITU, Véronique MARCOT, Alexia BROT.

Quelques communes auront des présentations FODEX dans les prochaines semaines, il reste certaines communes aux alentours de Lamarche à rencontrer ainsi que certaines associations du Territoire. Toutes les instances politiques ont été rencontrées pour présenter FODEX.

Monsieur SYLVESTRE informe des rencontres FODEX qui se dérouleront ces prochains jours comme :

21 Mars à MARTINVELLE avec REGNEVELLE

23 Mars à Monthureux sur Saône (le 22 Mars au Val d'Ajol ; le 24 Mars à Neufchâteau ; le 25 à Xertigny...)

Le 23 Mars : journée de balade en forêt, visite du cycle du chêne. Matin : parcours de 1 km à pied avec des visites de prévues et l'après-midi parcours de 2 km, Monsieur Sylvestre informe qu'une navette sera mise en place, de la station-service à la forêt.

Monsieur SYLVESTRE informe que les communes devront délibérer sur le protocole d'accord si possible lors d'un prochain Conseil Municipal ou de réaliser une lettre d'intention pour adhérer au programme.

- **MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE :**

Natur'images le 2 et 3 avril 2022

Rencontres Photographiques les 26 et 27 mars à Monthureux ;

- **ECOLES**

Monsieur BOGARD fait un point sur la COVID, 21 classes ont été fermées entre janvier/février.

A la rentrée des congés scolaires, 3 classes ont été fermées sur le site de Monthureux ; fermeture de la cantine de Darney pour une partie de cette semaine (plus d'agent dans l'équipe).

Les conseils d'écoles sont presque terminés, Monsieur BOGARD remercie les Maires de participer au conseil, cela montre l'engagement de chaque commune envers les écoles.

- **ANIM'ADO :**

Action qui reçoit un réel succès avec 85 inscrits actuellement.

- **MAISON DE SANTE DE DARNEY ;**

Monsieur François THIERY explique que la maison de santé de Darney a rencontré un problème d'infiltration d'eau, ce qui a provoqué de la moisissure dans 4 salles ; le problème est lié à des regards d'eau extérieur qui n'étaient pas étanches. L'eau s'est infiltrée sous le bâtiment, et ce, depuis plusieurs années.

La Communauté Communes a bien été représentée par l'assurance GROUPAMA, les frais seront pris en charge par l'assurance. Les travaux débuteront en Juillet/Août.

L'assurance va se retourner vers le constructeur de la maison de santé.

- **DONS POUR L'UKRAINE**

Monsieur Dominique MOUGIN souhaite faire passer une information sur la mise en place d'une collecte de produits de 1<sup>ère</sup> nécessité pour l'Ukraine. Cette collecte est réalisée avec l'aide de la protection civile. Les personnes peuvent déposer les dons lundi 21 Mars 2022 à la Mairie de LIRONCOURT toute la journée.

La communauté de Communes ne s'est pas engagée sur des actions pour l'Ukraine car les communes et le SICOTRAL mettent en place des actions, la Communauté de Communes est prête pour accueillir les enfants dans les écoles.

- **Courrier concernant l'organisation des transports scolaires émanant de la Région.**

Monsieur le Président informe que les communes ont été destinataires du courrier de la Région concernant l'organisation des circuits scolaires, mais cela concerne bien la Communauté de Communes.

- **Calendrier**

**29 mars** : conférence des Maires à la salle des fêtes de DARNEY avec au programme :

- ✓ Présentation de l'association des beaux villages lorrains
- ✓ Présentation de l'OPAH
- ✓ Compte rendu du ruine tour avec des exemples concrets sur des bâtis du territoire avec des solutions qui pourront être appliquées par l'OPF.

**12 avril** : Conseil Communautaire ;

Monsieur le Président informe que les commissions reprennent leur fonctionnement normal.

- **Office de Tourisme**

Monsieur GUILLAUMEY informe qu'il y a 4 ans jour pour jour naissait l'Office de tourisme ; L'Assemblée générale de l'OT se déroulera le vendredi 18 Mars 2022 à 20h00 ;

- **Nettoyage de la Saône**

Il a démarré la semaine dernière, il y a beaucoup de travail en perspective sur l'ensemble de nos cours d'eau.

Monsieur le Président clôture la séance et remercie les délégués communautaires.

**Fin de la séance : 22h10**